

LES ATTITUDES DES CANADIENS ENVERS LE FINANCEMENT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES : QUI DEVRAIT PAYER ET COMMENT?



Date du communiqué : le 13 avril – 10 h (HNE)

Ipsos-Reid est la plus grande société canadienne de recherche et de relation publiques, tant par sa taille que par sa réputation. La société a des bureaux dans sept villes et emploie plus de 300 chercheurs et employés de soutien au Canada. Ipsos-Reid possède le plus grand réseau de centres d'appels, de même que le plus grand nombre de foyers membres et de panels en ligne prérecrutés au Canada. Les activités canadiennes de recherche en marketing et de relations publiques sont assurées par des conseillers en recherche chevronnés qui possèdent une vaste expérience de diverses industries. Nous offrons l'ensemble par excellence de véhicules de recherche, notamment le rapport Ipsos-Reid, première source d'information sur l'opinion publique au Canada. Ipsos-Reid fait partie du Ipsos Group, la deuxième société en importance de sondage d'opinion au monde. Consultez le www.ipsos-reid.com.

Pour obtenir des copies des autres communiqués de presse, veuillez consulter le
http://www.ipsos-reid.com/media/content/PRE_REL.cfm.

© Ipsos-Reid

***Washington • New York • Minneapolis • San Francisco
Vancouver • Edmonton • Calgary • Winnipeg • Toronto • Ottawa • Montréal***



LES ATTITUDES DES CANADIENS ENVERS LE FINANCEMENT DES ETUDES POSTSECONDAIRES : QUI DEVRAIT PAYER ET COMMENT?

Toronto, ONTARIO – Selon un sondage Ipsos-Reid effectué pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, neuf Canadiens sur dix (90 %) pensent que le coût des études universitaires représente un bon investissement à long terme pour les étudiants.

La plupart des répondants (59 %) estiment les frais de scolarité pour une année d'études universitaires de premier cycle dans leur province, sans tenir compte des livres et des frais de subsistance, à plus de 4 000 \$; trois sur dix (30 %) les estiment à moins de 4 000 \$. Les autres répondants (11 %) n'ont pas d'opinion. Une fois informés du revenu moyen d'un diplômé du secondaire (34 632 \$), les répondants ont dû estimer celui d'un diplômé universitaire. Dans l'ensemble, ils ont répondu 42 389 \$.

Mis ensuite au courant du salaire de départ moyen d'un diplômé universitaire (30 400 \$), les répondants devaient indiquer le niveau d'endettement maximal jugé raisonnable pour un étudiant moyen. Deux sur dix (19 %) ont répondu 10 000 \$; 33 %, entre 10 000 \$ et 20 000 \$; 20 %, entre 20 001 \$ et 30 000 \$; 10 %, entre 30 001 \$ et 40 000 \$. Un sur dix (11 %) pense que les étudiants devraient obtenir leur diplôme sans aucun endettement.

La plupart des Canadiens ne s'attendent pas à ce que les étudiants soient les seuls à financer leurs études postsecondaires. Trois sur dix (28 %) pensent que les parents devraient contribuer financièrement jusqu'à ce que leurs enfants obtiennent leur premier diplôme postsecondaire. Douze p. cent (12 %) croient que les parents devraient défrayer les coûts de



quatre années d'études postsecondaires; 6 %, qu'ils devraient payer pendant trois ans; 12 %, pendant deux ans; 11 %, pendant un an. Trois répondants sur dix (28 %) estiment par ailleurs qu'on ne devrait pas s'attendre à une contribution des parents, cette responsabilité incombant à leur avis à l'étudiant.

Priés d'indiquer à partir d'une liste d'options quelle forme d'aide les étudiants devraient recevoir pour financer leurs d'études postsecondaires, le tiers (34 %) des répondants préconise des « prêts subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins et accessibles à tous les étudiants »; un quart (25 %), des « prêts subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins et accessibles aux étudiants à revenu moyen et élevé, et des bourses non remboursables pour les étudiants à revenu modeste ». Un sur cinq (19 %) croit que « des prêts subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins et accessibles uniquement aux étudiants à revenu modeste » constituerait la meilleure façon d'aider les étudiants. Dix sept p. cent (17 %) pensent que « les études postsecondaires devraient être gratuites » et un maigre 3 % affirment « qu'on ne devrait accorder aucune aide financière ».

Quant au paiement des frais de logement ou de logement et de repas pendant la durée des études collégiales ou universitaires, quatre Canadiens sur dix (40 %) sont en faveur de « prêts accordés par le gouvernement à tous les étudiants en fonction des besoins »; un quart (23 %), de « prêts subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins accordés uniquement aux étudiants à revenu modeste »; un sur cinq (22 %), de « prêts subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins et accessibles aux étudiants à revenu moyen et élevé, et de bourses non remboursables pour les étudiants à revenu modeste ». Un Canadien sur dix (9 %) pense que tous les « étudiants devraient obtenir des bourses non remboursables » et un sur vingt (6 %) avance qu'on « ne devrait accorder aucune aide ».

Quant à l'écart fréquent entre les besoins financiers des étudiants et le niveau d'aide offert, deux tiers (64 %) des Canadiens préconisent un « accroissement par les gouvernements des limites de prêt aux étudiants ». Un quart (26 %) des répondants affirme que « les étudiants devraient gagner plus d'argent en travaillant un plus grand nombre d'heures pendant l'année scolaire ». Huit p. cent (8 %) croient pour leur part que les étudiants devraient « emprunter à la banque ».

Les répondants devaient aussi comparer la situation de deux étudiants inscrits à des programmes différents et indiquer à qui ils accorderaient une bourse non remboursable de 5 000 \$. Voici les points saillants de cette comparaison :

- Six répondants sur dix (63 %) accorderaient la bourse à un étudiant en enseignement endetté de 20 000 \$ plutôt qu'à un étudiant en médecine dentaire endetté de 90 000 \$ (33 %). Les autres répondants (3 %) n'ont pas d'opinion.
- Six répondants sur dix (58 %) accorderaient la bourse à un étudiant en commerce ayant des frais d'études annuels de 15 000 \$, alors que quatre sur dix (38 %) offriraient ce soutien à un étudiant en droit devant déboursier 40 000 \$ en frais annuels d'études.
- Six répondants sur dix (59 %) donneraient la bourse non remboursable de 5 000 \$ à un étudiant de médecine ayant des frais d'études annuels de 50 000 \$; quatre sur dix (38 %) la remettraient plutôt à un étudiant en journalisme.
- Enfin, la moitié (47 %) donnerait les 5 000 \$ à un étudiant en génie endetté de 45 000 \$; l'autre moitié (50 %) donnerait l'argent à un étudiant en médecine qui doit 110 000 \$.

On a également lu aux répondants une liste de mesures possibles pour aider les étudiants. Ils devaient ensuite indiquer qu'elle était, selon eux, la priorité absolue. Un tiers (34 %) a opté



pour « garantir des places pour tous les étudiants admissibles »; une proportion similaire (29 %), pour « diminuer ou éliminer les frais de scolarité »; deux répondants sur dix (21 %), pour « améliorer l'accès aux prêts et bourses » et 14 %, pour « assurer l'accès aux études postsecondaires aux groupes traditionnellement sous-représentés ».

Plus de neuf Canadiens sur dix (94 %) croient que les études postsecondaires devraient être accessibles à tous les diplômés de l'école secondaire admissibles qui désirent poursuivre leurs études. Cependant, quand on leur demande d'évaluer sur une échelle de 1 à 5 comment cela se transpose dans la réalité, seulement trois Canadiens sur dix (28 %) confirment que c'est le cas. La même proportion (30 %) ne croit pas que les études postsecondaires sont accessibles à tous les diplômés du secondaire admissibles désireux de poursuivre. Quarante-deux p. cent (42 %) ont une opinion neutre et 1 % n'en a pas.

Ces constatations sont tirées de deux sondages effectués par Ipsos-Reid pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire entre le 12 et le 14 août 2003 et entre le 9 et le 11 septembre 2003. Chacun des deux sondages téléphoniques était fondé sur un échantillonnage de 1 055 Canadiens adultes choisis au hasard. Avec des échantillons de cette taille, on considère les résultats comme précis à $\pm 3,0$ points de pourcentage, 19 fois sur 20, par rapport à ce qu'ils auraient été si toute la population adulte canadienne avait répondu au sondage. La marge d'erreur est plus grande dans certaines régions et pour certains sous-groupes de la population sondée. Ces données ont été pondérées statistiquement afin que les compositions régionale et âge/sexe de l'échantillonnage reflètent celles de la population canadienne réelle selon les données du recensement de 2001.



Neuf répondants sur dix (90 %) affirment que l'éducation universitaire est un bon investissement à long terme

Pour neuf Canadiens sur dix (90 %), le coût des études universitaires pour un étudiant est un bon investissement à long terme, contre un sur dix (9 %) qui croit que ce n'est pas le cas. Seulement 1 % des répondants n'a pas d'opinion.

- Les résidents du Québec (94 %) sont les plus susceptibles de considérer les études universitaires comme un bon investissement à long terme. Ils sont suivis de ceux de la Saskatchewan et du Manitoba (90 %), de l'Ontario (89 %), de la Colombie-Britannique (87 %), de l'Alberta (87 %) et du Canada atlantique (87 %).

Six répondants sur dix (59 %) estiment que les frais de scolarité dans leur province sont supérieurs à 4 000 \$

Six Canadiens sur dix (59 %) estiment que les frais de scolarité d'une année d'études universitaires de premier cycle dans leur province, sans tenir compte des livres et des frais de subsistance, sont supérieurs à 4 000 \$, tandis que trois sur dix (30 %) croient qu'il en coûte moins de 4 000 \$. Répartis en catégories individuelles, 21 % des répondants estiment que l'année coûte jusqu'à 3 000 \$; 9 %, de 3 001 \$ à 4 000 \$; 16 %, de 4 001 \$ à 5 000 \$; 7 %, de 5 001 \$ à 6 000 \$; 4 %, de 6 001 \$ à 7 000 \$; 7 %, de 7 001 \$ à 8 000 \$; 11 %, de 8 001 \$ à 10 000 \$. Enfin, 14 % croient qu'il en coûte plus de 10 000 \$. Les autres répondants (11 %) n'ont pas d'opinion.

- Aucune variation démographique d'opinion n'est apparente pour cette question.

Quel salaire un diplômé universitaire peut-il s'attendre à gagner?

Une fois informés du salaire moyen d'un diplômé du secondaire (34 632 \$), on a demandé aux répondants d'estimer celui d'un diplômé universitaire. Quinze p. cent (15 %) croient qu'il s'élève à 30 000 \$. Onze p. cent (11 %) estiment qu'il s'échelonne entre 30 001 \$ et 35 000 \$; 22 %, entre 35 001 \$ et 40 000 \$; 14 %, entre 40 001 \$ et 45 000 \$; 14 %, entre 45 001 \$ et 50 000 \$. Enfin, 16 % croient que le diplômé universitaire moyen peut s'attendre à gagner plus de 50 000 \$. Les autres répondants (6 %) n'ont pas exprimé d'opinion.

- Aucune variation démographique d'opinion n'est apparente pour cette question.

Quelle devrait être la dette pour les étudiants?

Une fois informés du salaire de départ moyen d'un diplômé d'université (30 400 \$), les répondants devaient se prononcer sur l'endettement maximal jugé raisonnable pour un étudiant moyen. Deux sur dix (19 %) croit qu'il est de 10 000 \$; 33 % qu'il se situe entre 10 000 \$ et 20 000 \$; 20 %, entre 20 001 \$ et 30 000 \$; 10 %, entre 30 001 \$ et 40 000 \$. Un sur dix (11 %) pense que les étudiants ne devraient pas être endettés à l'obtention de leur diplôme. Les autres répondants (3 %) n'ont exprimé aucune opinion.

- Aucune variation démographique d'opinion n'est apparente pour cette question.

Combien les parents devraient-ils payer?

Les programmes actuels d'aide aux étudiants présument que les parents doivent contribuer financièrement aux études de leurs enfants. On a donc demandé aux répondants d'estimer combien de temps les parents devraient demeurer financièrement responsables des études postsecondaires de leurs enfants. Pour trois Canadiens sur dix (28 %), les parents devraient l'être jusqu'à ce que leurs enfants obtiennent leur premier diplôme; seulement un Canadien sur dix (12 %) pense que les parents devraient payer quatre années d'études postsecondaires; 6 %, trois ans; 12 %, deux ans; 11 %, un an. Par contre, trois répondants sur dix (28 %) croient que cette responsabilité incombe plutôt à l'étudiant.

- Les résidents de l'Alberta (41 %), de la Colombie-Britannique (36 %), du Canada atlantique (33 %), de la Saskatchewan et du Manitoba (31 %) sont beaucoup plus susceptibles que ceux du Québec (19 %) de penser que les parents ne devraient pas être censés contribuer financièrement aux études postsecondaires de leurs enfants. Un Ontarien sur quatre (25 %) pense qu'ils devraient contribuer.
- Les Québécois (43 %) sont beaucoup plus portés que les autres Canadiens à croire que les parents devraient contribuer financièrement aux études postsecondaires de leurs enfants jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme. Ce pourcentage s'établit à 27 % en Ontario, à 22 % en Saskatchewan/Manitoba, à 21 % en Colombie-Britannique, à 17 % en Alberta et à 13 % au Canada atlantique.
- Plus les répondants sont âgés, plus ils sont nombreux à croire que les parents devraient contribuer financièrement aux études postsecondaires de leurs enfants jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme (18 à 25 ans : 17 %, 26 à 54 ans : 25 %, plus de 55 ans : 37 %).



Comment le gouvernement devrait-il aider les étudiants à payer leurs frais de scolarité et de subsistance?

On a demandé aux participants d'indiquer la mesure qu'il privilégiait parmi une liste de suggestions pour aider les étudiants à payer leurs frais de scolarité et de subsistance pendant leurs études postsecondaires. Un tiers (34 %) a opté pour « des prêts subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins et accessibles à tous les étudiants »; un quart (25 %), pour « des prêts subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins et accessibles aux étudiants à revenu moyen et élevé, et des bourses non remboursables pour les étudiants à revenu modeste »; un sur cinq (19 %), pour « des prêts subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins et accessibles uniquement aux étudiants à revenu modeste ». Dix-sept p. cent (17 %) pensent que « les études devraient être gratuites pour tous ». Les autres répondants (5 %) pensent « qu'on ne devrait accorder aucune aide » (3 %) ou n'ont pas d'opinion (2 %).

- Les répondants de l'Alberta (46 %), du Canada atlantique (42 %), de la Saskatchewan et du Manitoba (41 %) préconisent des prêts subventionnés en fonction des besoins et accessibles à tous les étudiants. Ceux de l'Ontario (34 %), de la Colombie-Britannique (32 %) et du Québec (26 %) optent pour une aide moins importante.

Que pensez-vous de l'aide financière relative aux frais de logement ou de logement et de repas?

Quatre Canadiens sur dix (40 %) croient que « des prêts accordés par le gouvernement à tous les étudiants en fonction des besoins » représentent le mieux l'aide que les étudiants devraient recevoir pour payer leur logement ou leur logement et leurs repas pendant leurs études postsecondaires. Un quart (23 %) opterait pour « des prêts subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins et accessibles uniquement aux étudiants à revenu modeste » et un sur cinq (22 %), pour « des prêts subventionnés par le gouvernement en fonction des besoins et accessibles aux étudiants à revenu moyen et élevé, et des bourses non remboursables pour les étudiants à revenu modeste ». Un sur dix (9 %) pense que les « étudiants devraient obtenir des bourses non remboursables ». Les autres répondants croient qu'aucune aide ne devrait être accordée (5 %) ou n'ont pas d'opinion (1 %).

- Les Québécois (37 %) sont beaucoup plus susceptibles que les autres Canadiens de croire que des prêts accordés par le gouvernement en fonction des besoins uniquement aux étudiants à revenu modeste représentent la meilleure option. Ces pourcentages sont de 22 % en Saskatchewan/Manitoba, 20 % en Ontario, 16 % en Alberta, 15 % en Colombie-Britannique et 10 % au Canada atlantique.
- Cette dernière option remporte également la faveur des répondants plus âgés (18 à 25 ans : 12 %, 26 à 54 ans : 19 %, plus de 55 ans : 33 %) et des personnes à revenu modeste (moins de 30 000 \$: 31 %, 30 000 \$ à 60 000 \$: 20 %, plus de 60 000 \$: 18 %).
- Les bourses non remboursables constituent l'option préférée des jeunes (18 à 26 ans : 19 % c. plus de 26 ans : 8 %).

Pour combler l'écart entre les fonds disponibles et les coûts des études, deux tiers (64 %) des répondants pensent qu'il faut accroître les limites de prêt

On a demandé aux répondants d'indiquer de quelle façon on devrait combler l'écart entre les besoins financiers des étudiants et le niveau d'aide accordé. Deux tiers (64 %) indiquent que les gouvernements doivent accroître leurs limites de prêt; un quart (26 %), que les étudiants devraient travailler davantage pendant leurs études universitaires et ainsi gagner plus d'argent; un sur dix (8 %), que les étudiants devraient emprunter à la banque. Les autres (2 %) n'ont pas d'opinion.

- L'augmentation des limites de prêt remporte l'adhésion des répondants plus jeunes (18 à 25 ans : 72 %, 26 à 54 ans : 67 %, plus de 55 ans : 55 %) et des personnes à revenu modeste (moins de 30 000 \$: 72 %, de 30 000 \$ à 60 000 \$: 64 %, plus de 60 000 \$: 63 %).

En fin de compte, qui mérite le plus de recevoir une aide financière?

Les répondants devaient aussi comparer la situation de deux d'étudiants dans des programmes différents et indiquer à qui ils accorderaient une bourse non remboursable de 5 000 \$.

Six répondants sur dix (63 %) accorderaient la bourse à un étudiant en enseignement endetté de 20 000 \$ plutôt qu'à un étudiant en médecine dentaire endetté de 90 000 \$ (33 %). Les autres répondants n'ont pas d'opinion.



- Les étudiants en enseignement étaient le premier choix des répondants de l'Alberta (76 %), de la Saskatchewan/Manitoba (66 %), de la Colombie-Britannique (65 %), de l'Ontario (61 %), du Québec (61 %) et du Canada atlantique (61 %).
- Les Canadiens plus instruits sont plus enclins à accorder la bourse aux étudiants en enseignement (46 % sans diplôme d'études secondaires, 59 % avec diplôme d'études secondaires, 66 % avec diplôme d'études postsecondaires ou collégiales, 70 % avec diplôme d'études universitaires).

Six participants sur dix (58 %) accorderaient la bourse à un étudiant en commerce devant déboursier 15 000 \$ par année pour étudier ; quatre sur dix (38 %), à un étudiant en droit devant assumer des frais d'études annuels de 40 000 \$. Les autres répondants n'ont pas d'opinion.

- Les répondants plus âgés sont davantage portés à remettre la bourse à des étudiants en commerce que les jeunes (18 à 25 ans : 45 %, 26 à 54 ans : 58 %, plus de 55 ans : 63 %).
- Les résidents de l'Alberta (64 %) sont plus susceptibles de choisir l'étudiant en commerce. Ils sont suivis de ceux de la Colombie-Britannique (63 %), du Canada Atlantique (62 %), de l'Ontario (60 %), de la Saskatchewan/Manitoba (58 %) et du Québec (50 %).

Six répondants sur dix (59 %) accorderaient la bourse à un étudiant en médecine devant déboursier 50 000 \$ par année pour étudier, tandis que quatre sur dix (38 %) la remettraient à un étudiant en journalisme. Les autres répondants (2 %) n'ont pas émis d'opinion.

- Aucune variation démographique d'opinion n'est apparente pour cette question.

Enfin, la moitié (47 %) donnerait les 5 000 \$ à un étudiant en génie endetté de 45 000 \$ et l'autre moitié (50 %), à un étudiant en médecine devant rembourser 110 000 \$. Les autres répondants (4 %) n'ont pas d'opinion.

- Aucune variation démographique d'opinion n'est apparente pour cette question.

Pour les Canadiens, quelle est la priorité absolue en matière d'éducation postsecondaire?

En examinant une liste de suggestions pour aider les étudiants, le tiers (34 %) des répondants a indiqué que « garantir des places pour tous les étudiants admissibles » devrait être la priorité absolue en matière d'éducation postsecondaire. Trois sur dix (29 %) pensent qu'il faut « diminuer ou éliminer les frais de scolarité »; 21 %, qu'il faut « améliorer l'accès aux prêts et bourses », et 14 %, qu'il faut « assurer l'accès aux études postsecondaires aux groupes traditionnellement sous-représentés ». Les autres répondants (1 %) n'ont pas exprimé d'opinion.

- Les Québécois (32 %) sont les plus susceptibles de croire que l'amélioration de l'accès en matière d'éducation devrait être la priorité absolue. Viennent ensuite les répondants du Canada atlantique (22 %), de l'Ontario (19 %), de la Saskatchewan/Manitoba (18 %), de la Colombie-Britannique (17 %) et de l'Alberta (12 %).
- Plus les répondants affichent un revenu élevé, moins ils pensent que la priorité devrait être d'assurer l'accès aux études postsecondaires aux groupes traditionnellement sous-représentés (moins de 30 000 \$: 20 %, de 30 000 \$ à 60 000 \$: 16 %, plus de 60 000 \$: 10 %). De la même façon, plus leur revenu est élevé, plus ils sont en faveur de garantir



des places pour tous les étudiants admissibles (moins de 30 000 \$: 27 %, de 30 000 \$ à 60 000 \$: 33 %, plus de 60 000 \$: 38 %).

Plus de neuf Canadiens sur dix (94 %) pensent que les études postsecondaires devraient être accessibles à tous les étudiants admissibles

Plus de neuf répondants sur dix (94 %) pensent que les études postsecondaires devraient être accessibles à tous les diplômés de l'école secondaire admissibles qui désirent poursuivre leurs études. Seulement 6 % expriment leur désaccord.

- On ne constate aucune variation régionale notable pour cette question.
- Les répondants diplômés de l'université appuient moins souvent l'énoncé selon lequel les études postsecondaires devraient être accessibles à tous les diplômés de l'école secondaire admissibles (96 % de répondants ayant ou n'ayant pas un diplôme d'études secondaires, 95 % de répondants ayant un diplôme d'études collégiales ou postsecondaires, 90 % de diplômés universitaires).

Mais seulement trois sur dix (28 %) croient que les études postsecondaires sont accessibles à tous

On a demandé aux étudiants universitaires d'indiquer, sur une échelle de un à cinq, s'ils croyaient que les études postsecondaires étaient accessibles à tous les diplômés du secondaire admissibles et désireux de poursuivre leurs études. Seuls trois répondants sur dix (28 %) ont dit qu'ils le croyaient (17 % ont répondu « 4 » et 11 %, « 5 »). Par contre, trois répondants sur dix (30 %) ont répondu qu'ils ne le croient pas (20 % ont répondu « 2 », 10 %, « 1 »). Quatre

© Ipsos-Reid



répondants sur dix (42 %) ont indiqué un pointage neutre de « 3 ». Les autres répondants (1 %) n'avaient pas d'opinion.

- Les résidents de la Saskatchewan/Manitoba (35 %) sont les plus susceptibles de croire que les études postsecondaires sont accessibles à tous les diplômés de l'école secondaire admissibles. Viennent ensuite ceux du Québec (29 %), de l'Ontario (28 %), de la Colombie-Britannique (27 %), de l'Alberta (26 %) et du Canada atlantique (22 %).

-30-

Pour plus d'information sur ce communiqué de presse, veuillez communiquer avec :

*John Wright
Vice-président principal
Ipsos-Reid, Affaires
publiques
(416) 324-2101*

Pour obtenir les tableaux complets des résultats, veuillez visiter notre site Internet à

www.ipsos-reid.com. Les communiqués de presse sont disponibles à :

http://www.ipsos-reid.com/media/content/PRE_REL.cfm.